
Création de l'association GEMA HANDICAP :

Les assureurs mutualistes se mobilisent pour favoriser l'insertion des personnes handicapées

Le GEMA (Groupement des entreprises mutuelles d'assurance) crée l'association GEMA HANDICAP. Son objectif est de favoriser l'intégration des personnes handicapées demandeuses d'emploi, au sein des mutuelles adhérentes au GEMA.

La création de cette association s'inscrit :

- d'une part dans les engagements fixés par la charte développement durable dont le GEMA est signataire, à savoir :
 - participer à la réduction des vulnérabilités et à la prévention de l'exclusion, notamment par l'élargissement de l'accès à l'assurance ;
 - développer en partenariat avec la sphère publique des dispositifs de protection sociale à long terme (dépendance, santé etc.) ;
- et, d'autre part, dans l'esprit de l'accord de branche relatif à la mixité et à la diversité dans les sociétés d'assurances signé le 19 décembre 2008.

GEMA HANDICAP veut agir pour lutter contre l'exclusion, la discrimination et favoriser l'égalité des chances des personnes handicapées (la moitié d'entre elles vit avec des ressources inférieures au seuil de pauvreté). Aussi, l'association souhaite favoriser leur accès à des emplois durables.

Pour y parvenir, GEMA HANDICAP va se doter d'un dispositif adapté à ce public, mobilisant l'ensemble des adhérents mutualistes réunis au sein du GEMA.

GEMA HANDICAP est présidée par Jackie FLOC'H, directeur des ressources humaines de la MAIF. Marie-José UGER, issue de la mission Handicap de MAAF Assurances, rejoint le GEMA pour piloter le projet.

UN DISPOSITIF INNOVANT POUR ACQUERIR UN VRAI METIER

Le dispositif mis en place par GEMA HANDICAP consiste à recruter ces personnes et faciliter le développement de leurs compétences professionnelles afin qu'elles intègrent le métier de « chargé de relation clientèle assurance ».

Les initiateurs du projet sont partis du constat suivant : 80 % des demandeurs d'emploi reconnus handicapés ont un niveau de qualification inférieur ou égal au baccalauréat. Or, les mutuelles d'assurances recrutent à un niveau de formation supérieur au baccalauréat et manquent, ainsi, de candidats parmi les demandeurs d'emploi reconnus handicapés.

Les sociétés adhérentes au GEMA sont déterminées à œuvrer pour la réussite du dispositif. Ainsi, elles vont mutualiser leurs besoins de recrutement et leurs actions de communication. De plus, chaque adhérent s'engage à promouvoir le projet au sein de son entreprise.

Ce dispositif, développé en partenariat avec l'Agefiph et l'Institut de formation de la profession de l'assurance (IFPASS), sera opérationnel à partir de janvier 2010. Il vise le recrutement, à l'issue d'une formation préparatoire, d'une cinquantaine de personnes par an en contrat de professionnalisation visant à l'obtention du certificat de qualification professionnelle (CQP) « chargé de relation clientèle assurance ».

Rappelons que les mutuelles d'assurance, à travers le GEMA, ont une utilité sociale et économique reconnue. Elles jouent un rôle clé d'analyse et de prévention des risques de la vie et agissent pour comprendre les mutations sociétales et s'y adapter, afin de mieux protéger les assurés.

Syndicat professionnel, le GEMA représente les groupes et mutuelles suivants qui assurent collectivement plus d'une voiture et habitation de particuliers sur deux :

groupe AGPM Assurances, Altima Assurances, AMDM, AMF Mutuelle, Assurances banque populaire IARD, Ethias Droit commun, GCE Assurances IARD, groupe GMF, groupe IMA, groupe Maaf, groupe Macif, groupe MAE, groupe Maif, MAPA-Mutuelle d'assurance, groupe Matmut, MFA, groupe Monceau Assurances, MISPM, Natixis Assurances, Smacl Assurances, le Sou médical, Usu.

Contact presse

Nathalie Irisson

01 53 04 16 21 ou 06 20 59 91 45

nathalie.irisson@gema.fr